

## LA FABRIQUE DES CONSEILS CITOYENS (2/4)

### Composition : recruter les participants, former des conseils citoyens représentatifs

#### Quelle représentativité ?

Quelle est la représentativité de personnes ni choisies ni élues par les habitants ? Quels critères retenir dans des quartiers marqués par une forte diversité ? Enfin, est-il possible ou souhaitable de prendre en compte tous les critères (sexe, âge, secteur géographique, profession et CSP, situation familiale, origine...) pour la constitution d'une assemblée aussi réduite ?

À l'exception de la parité, à respecter scrupuleusement, les autres critères ne peuvent donner lieu à une représentation statistique du quartier. Il faut donc **viser une représentativité symbolique**, instaurant une **réelle diversité** et donnant au conseil citoyen **une capacité potentielle non contestable à se saisir de l'intérêt général dans le quartier**. Quant au tirage au sort, il doit être justifié par la **volonté d'offrir, sans a priori, à tous les habitants quels qu'ils soient, la possibilité de participer aux discussions engageant l'avenir du quartier**.



Copyright Ville de Nancy

Les critères	Les difficultés	Les pistes de solution
<p><b>Des habitants tirés au sort</b></p> <p><i>A minima 50% du conseil citoyen</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lourdeur du processus</li> <li>• Difficulté à prendre en compte ceux qui ne figurent pas sur les listes électorales : moins de 18 ans, non inscrits, étrangers non communautaires, hébergés, demandeurs d'asile, SDF...</li> <li>• Impossibilité de trouver la liste idéale ou la « liste des listes »</li> </ul> <p>? Comment informer les personnes tirées au sort ?</p> <p>? Et comment leur expliquer la désignation par le tirage au sort ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Recourir à plusieurs listes-sources : électorale, des bailleurs, EDF, CAF...</li> <li>▶ Disposer d'un vivier très important au départ compte tenu des déperditions à anticiper : refus et défections</li> <li>▶ S'appuyer sur une communication forte au départ pour faire connaître le processus, impliquant la Ville et ses relais</li> <li>▶ De façon générale, ne pas hésiter à « redresser » l'échantillon au cours de la phase de recrutement en recherchant volontairement tel ou tel profil</li> <li>▶ Si un courrier doit officialiser la participation des gens, un coup de téléphone, une visite préalable paraissent nécessaires</li> </ul>
<p><b>Des professionnels travaillant dans le quartier</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible disponibilité des médecins, entrepreneurs, commerçants</li> <li>• Quid de la présence des fonctionnaires de terrain ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Adapter des jours et heures qui ne soient pas trop dissuasifs pour ces publics</li> <li>▶ Aller au-devant des personnes pour les solliciter</li> </ul>
<p><b>Des associations</b></p> <p><i>Au plus 50% des membres du conseil</i></p>	<p>? Comment n'être pas dépassé par le nombre ? Sur quel critère les « sélectionner » ?</p> <p>? Quid des associations culturelles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Privilégier la diversité (de taille, de thématique, d'implantation géographique)</li> <li>▶ Inciter les associations déjà connues à renouveler leur représentant(e), envoyer un(e) adhérent(e)...</li> <li>▶ Les associations culturelles peuvent être au CC sous réserve de neutralité et de respect des règles de laïcité</li> </ul>

Les critères	Les difficultés	Les pistes de solution
<p><b>Des femmes, des jeunes, des personnes éloignées des institutions</b></p> <p><i>Parité femme/homme, participation des jeunes</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible disponibilité des femmes et parents isolés</li> <li>• Indifférence spontanée des jeunes à l'égard des démarches instituées + accueil intergénérationnel</li> <li>• Auto-élimination des personnes en situation de précarité ou de marginalité sociale ou culturelle</li> </ul> <p>? Quel plancher d'âge pour participer aux conseils citoyens : 16 ou 18 ans ?</p> <p>? Quid de la participation des résidents étrangers non communautaires ?</p> <p>? Quid de la participation des personnes ayant été condamnées par la justice ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les conseils citoyens doivent être strictement paritaires et il suffit pour cela de tirer alternativement un homme/une femme</li> <li>▶ En revanche, il convient de faciliter la présence des femmes et parents isolés en proposant un service de garde ou d'accueil des enfants, en choisissant bien les lieux et heures de rencontre</li> <li>▶ S'agissant des jeunes (dès 16 ans avec autorisation), l'articulation avec le Conseil des jeunes s'impose (+ accompagnement)</li> <li>▶ Cooptation indispensable des jeunes et des personnes en situation de fragilité : jouer pour cela de toutes les médiations possibles (adultes relais, travailleurs sociaux et de missions locales, éducateurs)</li> <li>▶ La participation des résidents étrangers doit être facilitée par une offre d'exercices participatifs ne recourant pas toujours à l'écrit. La formation proposée devra aussi y apporter réponse. En revanche, une maîtrise suffisante du français semble un préalable à une participation active.</li> <li>▶ Faire valoir la valeur civique ou de réinsertion sociale et citoyenne des personnes condamnées, mais s'autoriser à refuser les trafiquants notoires</li> </ul>
<b>Un conseil par quartier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parfois des sous-quartiers, des périmètres de QPV en décalage avec le quartier vécu</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La règle du 1 pour 1 doit s'appliquer dans la mesure du possible, même si d'autres formules peuvent parfois être acceptées</li> </ul>
<b>Format</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune recommandation précise dans la loi ni dans le cadre de référence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'il semble évident de tenir compte de la taille démographique du quartier, le format envisagé sur le terrain varie de 12 à 40 personnes, 17/18 en moyenne actuellement</li> <li>▶ Par ailleurs, il faut considérer qu'un format supérieur à 30 personnes requiert des temps de travail en commissions ou groupes thématiques, enrichissants mais plus contraignants en termes d'ingénierie</li> </ul>
<b>Forme juridique et portage ?</b>	<p>? Que recommander ? Portage par le Centre social ? par le Club de prévention ? Ou création d'une association ad hoc ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tous les cas de figure sont imaginables mais il sera plus simple de s'appuyer au départ sur une structure existante (pe le centre social) en visant un portage autonome à l'échéance du contrat de ville</li> <li>▲ Attention ! La structure porteuse <i>n'est pas</i> le conseil citoyen !</li> </ul>
<b>Renouvellement</b>	<p>? Comment concevoir la liste des suppléants ?</p> <p>? Quelle rotation obligatoire ?</p> <p>? Quelle périodicité pour ce renouvellement ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les suppléants non nominatifs forment le vivier de remplacement des « défaillants »</li> <li>▶ Mais on doit pouvoir assurer une rotation, un renouvellement 2 ou 3 fois au cours du CV pour promouvoir la participation.</li> </ul>
<b>A retenir</b>	<p>? Quel est le bon tempo d'intervention ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Démarrer vite sans vouloir « boucler » la composition du CC avant d'avoir réussi à y faire entrer les publics visés : c'est la dynamique à lancer avant la signature du CV.</li> </ul>

Fiche réalisée par

